



Nombre de membres en exercice : **85**
 Nombre de membres présents : **51**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **9**
 Nombre de membres excusés : **5**
 Nombre de membres absents : **20**

Date de convocation :
07 Novembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :

19 NOV. 2019

Affichée le :

19 NOV. 2019

1 - Commande Publique
1.1 - Marchés Publics

Objet : Marché de mission d'étude « Trame Verte et Bleue » à l'échelle de l'Intercom de la Vire au Noireau

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeu di 14 Novembre 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du sept novembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER					x
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS	x				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD					x
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE					x
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON

x

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER

x

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE

x

M. Alain DECLOMESNIL

x

M. Régis DELIQUAIRE

x

Mme Nathalie DESMAISONS

x

Mme Julie DUBOURGET

x

M. Didier DUCHEMIN

x

M. Gérard FEUILLET

x

M. Marc GUILLAUMIN

x

M. Francis HERMON

x

Mme Sonja JAMBIN

x

M. Jean-Marc LAFOSSE

x

M. Edward LAIGNEL

x

M. André LEBIS

x

Mme Bérengère LÉBOUCHER

x

Mme Colette LESOUF

x

M. Claude MAIZERAY

x

Mme Natacha MASSIEU

x

M. Michel MOISSERON

X : M. Régis DELIQUAIRE

Mme Monique PIGNE

x

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE

x

Mme Rolande BLIN

X : Mme Caroline CHANU

M. Frédéric BROGNIART

x

Mme Caroline CHANU

x

M. Herve CHANU

X : M. Rémi LABROUSSE

M. Gilles FAUCON

x

Mme Josette GAUTREAU

x

M. Rémi LABROUSSE

x

Mme Anita LAIR

x

M. Gilbert LOUIS

x

M. Patrick POUPION

x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA				x	
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER			X : M. Guy VELANY		
Mme Nadine LETELLIER			X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Gilles MALOISEL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY			X : Mme Annie BIHEL		
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	51	0	9	5	20
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	51				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	60				

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bocage actuellement en vigueur a été approuvé le 7 février 2013. Aujourd'hui, après 6 années de mise en œuvre, il s'agit de réviser ce SCoT et d'en prévoir son élargissement. Cette révision intègre notamment une étude spécifique environnementale « Trame Verte et Bleue ».

A l'été 2017 la Région a lancé un appel à projets « Trame Verte et Bleue » cofinancé par le FEDER. Cet appel à projet était destiné aux intercommunalités et visait la déclinaison opérationnelle du SRCE à l'échelle locale. L'Intercom de la Vire au Noireau a été lauréate de l'appel à projet « Trame Verte et Bleue ».

Pour ce territoire, investir ce sujet « Trame Verte et Bleue » en 2019 permettrait à l'EPCI :

- De fédérer les acteurs de ce territoire nouveau autour d'un sujet commun : la biodiversité et les paysages, sujet revenu avec insistance comme un potentiel socle commun lors de l'évaluation du SCoT du Bocage réalisée au printemps 2018.
- De décliner à travers un plan d'actions communautaire une politique publique claire et ambitieuse, qui trouvera écho :
 1. - dans un objectif actuel, la révision du SCoT,
 2. - des opérations pilotes en cours
 3. - dans une compétence à venir : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le cahier de charges de cette étude a été présenté au Bureau Communautaire réuni en séance le 16 septembre 2019.

L'appel d'offre ayant été lancé et la notification prévue en novembre 2019, il est nécessaire de délibérer en vue de la signature des marchés.

La présente consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (MAPA) et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification pour la tranche Ferme.

La notification du marché vaut démarrage d'exécution des prestations de la phase 1 (tranche ferme).

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Moyens humains mis à disposition : Compétences, références, organisation de l'équipe de travail	15.0 %
2-Valeur technique de l'offre évaluée au regard de la méthodologie proposée pour l'élaboration de la TVB et des modalités de concertation et d'animation mises en œuvre	20.0 %
3-Planning d'exécution détaillé par tranche et phase	5.0 %
4-Prix des prestations	25.0 %
5-Audition	35.0 %

Considérant que ces éléments ont été présentés à la commission « Urbanisme/Environnement » réunie le 11 septembre 2019 et que cette dernière a émis un avis favorable,

Après avis favorable du Bureau Communautaire réuni en le 04 novembre 2019, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les modalités de passation du marché « Mission d'étude Trame Verte et Bleue » à l'échelle de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- D'approuver les critères d'attribution du marché « Mission d'étude Trame Verte et Bleue » à l'échelle de l'Intercom de la Vire au Noireau,

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché d'étude « Mission d'étude Trame Verte et Bleue » à l'échelle de l'Intercom de la Vire au Noireau ainsi que l'ensemble des pièces afférentes,
- De prendre acte que la dépense a été inscrite, en section d'investissement au budget primitif 2019.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 60 Contre : 0 Abstentions : 0

☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

